

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

Réunion du Conseil Municipal du 2 mai 2017

à 20 heures

Convocation et affichage du 26 avril 2017

Présents : M. Gérard GREFFE, Maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints, Mmes Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Dominique VACHEROT, Magali GODARD, MM. Antoine BEAU, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL.

Excusé : Arnaud TARTARIN a donné pouvoir à Patrick SCHWIRTZ.

Absent : David BURLE.

Secrétaire de séance : Magali GODARD.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 : néant.

3 / DELIBERATION SOLLICITANT DES SUBVENTIONS POUR TOUS LES PROJETS PORTES AU BP 2017 : aire de jeux de Ruffey centre, réfection huisseries du foyer rural, panneautage.

*** Aire de jeux de Ruffey centre :**

La commission « aménagement du territoire » propose de retenir le projet de la société AJ3M, équipement urbain de Couchey, réalisateur de l'aire de jeux de Varennes.

Mme Sophie OPREE rapporte le message de certains habitants trouvant le projet financièrement très cher ; M. Cyril VACHON répond que des subventions à hauteur de 80 % HT, ainsi que la récupération partielle de la TVA diminuent fortement l'impact pour le budget communal. Après échanges sur le projet (sorties de ballons sur la rue des Viaux ou dans la rivière, possibilité ou non de faire du roller et/ou du vélo sur le revêtement synthétique), le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet de réhabilitation du terrain de basket du centre village,
- sollicite des subventions aussi larges que possible,

* de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, au taux de 35%,

* du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS),

* ainsi que du Conseil Régional Bourgogne /Franche-Comté.

- donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser l'opération et déposer les dossiers de demande de subventions.

*** Réfection huisseries foyer rural :**

Pour continuer l'isolation des bâtiments communaux, afin de diminuer l'impact financier en consommation d'énergie, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le principe de changement des huisseries du foyer rural, ruelle de l'église,
- examine le devis de l'entreprise TERRAND de Challanges, susceptible d'être retenue.
- sollicite l'aide de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, l'aide du Conseil Départemental (ainsi qu'une aide supplémentaire au titre des surcoûts des travaux, le foyer rural étant situé dans le périmètre protégé de l'église classée) et une subvention au titre de la réserve parlementaire, ainsi que des Certificats d'Économie d'Énergie par le SICECO ou par tout autre organisme.

*** Panneautage :**

Le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental et sera éligible au titre de l'année 2018, les crédits au titre de l'année 2017 étant déjà consommés en totalité.

4 / COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Le Maire fait le compte-rendu de la réunion « *Fêtes et animation* » qui a eu lieu le mardi 18 avril dernier et qui portait sur l'organisation du 8 mai et du 14 juillet.

Concernant cette dernière manifestation, la célébration aura lieu le jeudi 13 juillet au soir, le repas sera préparé par l'auberge de Combertault, et la buvette tenue par l'association « Plein les Pattes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du repas « adultes » à 15€ et le montant du repas « enfants » à 8€, sans gratuité pour un quelconque invité, à l'exception de l'animateur à qui le repas sera offert, en complément de sa rémunération de 500€.

M. Cyril VACHON revient sur la réunion de la commission « *Aménagement du territoire* », laquelle a validé le projet d'aire de jeux de Ruffey centre. Cet aménagement nécessitera au préalable de soumettre le projet à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, compte-tenu de la proximité avec l'église classée.

Enfin, le deuxième adjoint donne les conclusions de la réunion « *Fleurissement* » aux termes de laquelle il a notamment été prévu de se fournir auprès de l'entreprise LOUBET, pépiniériste à Beaune, à proximité de Carrefour.

M. Cyril VACHON laisse la parole à Mme Nolwenn BEROUJON, laquelle rappelle que le CME participe au concours de sécurité routière « Christian MYON », organisé par le Conseil Départemental pour sensibiliser aux risques routiers. Cette participation prendra la forme de deux parcours qui simuleront les différents risques que peuvent présenter le village et les hameaux (passage piéton, visibilité, sortie d'arrêt de bus, ...).

Une partie du parcours se fera à pied et le second à vélo, et se terminera par un quizz. Cette manifestation aura lieu à la rentrée de septembre, l'impact étant plus important en début d'année scolaire, plutôt qu'en fin.

M. Le Maire conclut par le récit de l'opération « Nettoyons la nature », pour laquelle l'ensemble du CME ainsi que les parents ont montré un intérêt certain.

Le Maire fait ensuite le point sur la réunion de bureau du SCOT. Ce dernier s'apprête à connaître une longue phase de démarches administratives (sans doute 2 à 3 ans) du fait de l'adhésion de la nouvelle communauté de communes de Gevrey-Chambertin / Nuits Saint Georges, ainsi que de celle de « Rives de Saône » qui a sollicité également son adhésion, n'étant pas adhérente d'un SCOT, malgré l'obligation légale effective depuis 2017.

La communauté Pouilly en Auxois / Bligny sur Ouche, bien que possédant déjà un SCOT souhaiterait également adhérer au nôtre.

5 / INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal refait le point de la tenue du bureau de vote pour le second tour de l'élection présidentielle.

- Nous avons été contactés spontanément par « Avenir Bureautique », société basée à Dijon, pour une proposition de contrat pour notre copieur. La commune étant liée à « Espace Copieur » jusqu'en 2019, ce fournisseur serait prêt à nous racheter les loyers restant à courir, en contrepartie d'un contrat économiquement plus avantageux, et pour du matériel neuf et plus performant. M. Antoine BEAU étudie la proposition et suggère de voir avec « Espace Copieur » les indemnités éventuelles de départ qui pourraient être dues.

- La société OLTYS a présenté à M. le Maire et à Mme Sophie OPREE, par téléphone, ce dernier vendredi, les nouvelles fonctionnalités de « l'alerte citoyens », offrant à la commune la possibilité d'envoi de SMS plus longs, de multiplications de comptes utilisateurs, ...

M. Le Maire dévoile ensuite aux conseillers municipaux la première esquisse du projet « VILLEO » pour l'aménagement du lotissement du Gravin, projet composé d'une résidence seniors, de terrains à bâtir et d'une micro-crèche.

Une discussion s'engage entre les conseillers et le Maire sur l'articulation entre les divers protagonistes : Commune de Ruffey-Lès-Beaune / VILLEO / Communauté d'Agglomération. Le Maire a d'ailleurs rencontré le service juridique de cette dernière, qui va prendre l'attache de VILLEO et conclure avec lui un acte d'engagement pour mener le projet. De plus, deux types de financement pourraient être débloqués par la CABCS.

De son côté, le Maire va reprendre contact avec l'auteur du projet micro-crèche.

- Le Ruffey / Sainte-Marie Football Club sollicite de la commune l'achat de peinture pour la réfection du bâtiment par les membres du club. Le Conseil Municipal attend la fourniture du devis avant de se prononcer.

- Le Maire fait ensuite lecture de deux lettres émanant de l'association « FOYER RURAL », laquelle sollicite :

- la végétalisation des abords du boulodrome par la participation à l'émission « Silence, ça pousse » diffusée sur la cinquième chaîne télévisuelle le vendredi soir. Le Conseil Municipal approuve le projet.

- la mise à disposition de l'ancienne bibliothèque comme siège de l'association du

« FOYER RURAL », laquelle pourrait accueillir également les diverses activités dans la salle de réunion (club photo, club des aînés, ...). Quant à l'ancienne salle de classe, elle pourrait servir à l'art floral et aux arts créatifs, libérant ainsi la petite salle du foyer rural pour des locations et évitant ainsi qu'elle soit chauffée en permanence.

Un échange nourri s'opère entre les membres, certains arguant que la commune ne disposera plus de salle pour les préparatifs des repas du 13 juillet et autre kermesse, d'autres que ces manifestations sont vraiment ponctuelles pour bloquer la salle, d'autres encore que les autres associations villageoises peuvent solliciter également un bureau, ... Néanmoins, tous s'accordent à dire que l'occupation de la salle de l'ancienne bibliothèque va donner une dynamique au cœur du village. Aussi, est-il convenu de mettre à disposition ce local au profit du FOYER RURAL, à titre provisoire et d'essai. Une convention sera conclue en ce sens.

- Enfin, M. Le Maire rappelle que l'enquête publique sur le SPANC, Schéma d'Assainissement Non Collectif, avec présence du commissaire enquêteur, aura lieu en mairie à partir du 9 mai 2017. Quant à la constatation des tombes en état d'abandon au cimetière (dernière phase), elle aura lieu le mercredi 10 mai.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 6 juin prochain.

Après avoir mise au point la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochain, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Gérard GREFFE

Patrick SCHWIRTZ

Cyril VACHON

Sophie OPREE

Marie-Hélène TOURNIER

Philippe WEMMERT

Magali GODARD

Nolwenn BEROUJON

Patricia GUILLAUME

Sébastien FOL

Antoine BEAU

Dominique VACHEROT